



## CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022 COMPTE RENDU SOMMAIRE

**Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le mardi six décembre deux mil vingt-deux, vingt heures, sous la Présidence de Mme GRIVOTET, Maire, sur sa convocation en date du 29 novembre 2022.**

**PRÉSENTS :** Mme Françoise GRIVOTET, Maire, Mme Manon AMINATOU, M. François VIAUD, Adjoint, M. François GRISON, M. Philippe LANNON, M. Didier BOURDIN, M. Francis ROGER, M. José PONS, Conseillers municipaux délégués, Mme Marie-Christine INGRAND, Mme Elodie BELLANGER, Mme Sophie WEBERT, M. TRAN Chau, Mme Murielle CHEVRIER, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS excusés :**

M. Frédéric LANDEL  
M. Fabrice GREHAL  
M. Pascal LANSON  
M. Christophe TAFANI  
Mme Aurélie VOISIN

**1 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme BELLANGER

**2– APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022**

**3 – DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE**

Numéro et date de décision	Intitulé de la décision	Entreprise titulaire	Montant de la présente décision du maire
DE-2022-FIN-016	INDEMNISATION VERSEE PAR L'ASSURANCE	GROUPAMA	3 000,00 €
DE-2022-DG-017	décision du maire portant cession d'un VTT	M. MARCILLY Laurent 4 rue de la cardinerie 45470 REBRECHIEIN	1800 € TTC
DE-2022-DG-018	décision du maire portant cession d'un VTT	M. DAUDIER Bertrand 71 rue du Corniquet 45470 LOURY	1800 € TTC
DE-2022-DG-019	décision du maire portant cession d'un VTT	Mme DAUPHIN Isabelle, 16 rue Louise de Larnage 45140 ORMES	1 800 € TTC
DE-2022-FIN-020	suppression de la régie de recettes pour les marchés de l'Île de Corse et de la Place de l'église		
DE-2022-FIN-021	suppression de la régie de recettes pour le photocopieur communal		
DE-2022-FIN-022	suppression de la régie de recettes pour la mise à disposition du domaine communal		
DE-2022-ST-023	Revalorisation tarifaire 2022 - Acte modificatif N° 4 au marché de service de nettoyage de divers bâtiments communaux - Lot 1 : Prestation de nettoyage des locaux - Lot 2 : Prestation de nettoyage d'un marché de service pour le nettoyage d'un marché de service pour le nettoyage de divers bâtiments communaux	OMS SYNERGIE SUD	Revalorisation des tarifs de 2,4% basée sur les derniers indices connus de l'INSEE

#### 4- DESIGNATION DES MEMBRES DU CA DU CCAS

Le Conseil Municipal a décidé d'élire les 5 administrateurs suivants :

- M. GRISON
- Mme AMINATOU
- M. TAFANI
- M. PONS
- M. VIAUD

#### 5- DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter la décision modificative N°3 du budget principal 2022, telle qu'elle est présentée ci-dessous :

##### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
sous-total		0,00	sous-total		0,00
OPERATIONS D'ORDRE			OPERATIONS D'ORDRE		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	0,00	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	70 443,00
				722- (Travaux en régie)	70 443,00
sous-total		0,00	sous-total		70 443,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		70 443,00

##### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
sous-total		0,00	sous-total		0,00
OPERATIONS D'ORDRE			OPERATIONS D'ORDRE		
040	OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES ENTRE SECTION (Travaux en régie)	70 443,00			
2135	Aménagement extérieur salle de convivialité rue Creuse	24 573,00			
2135	Aménagement intérieur extension DOJO	17 229,00			
2135	Porte local stockage police municipale	2 815,00			
2135	Installation électrique classe n°8 école Charles le Jeune	3 111,00			
2135	Installation électrique pour vidéo projecteur Orangene du Château	2 214,00			
2135	Réhabilitation de la salle de projection du Château	2 247,00			
2120	Aménagement zones de présentation des bacs potables école Jean Bonnet et aile sportif rue Creuse	2 849,00			
2132	Réhabilitation du logement 2 bis rue Deshay	15 405,00			
sous-total		70 443,00	sous-total		0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		70 443,00	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		0,00

## 6 – OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les ouvertures de crédits d'investissement 2023 proposées telles qu'elles figurent dans le tableau ci-dessous, pour un montant de 343 660 € :

COMMUNE	CREDITS OUVERTS EN 2022 BP + BS+DM	RAR 2021 inscrits au budget 2022 (crédits reportés)	CREDITS AP A DEDUIRE	CREDITS OUVERTS EN 2022 HORS RAR HORS AP	MONTANT MIXIMAL POUVANT ETRE PRIS EN COMPTE AU TITRE DE L'ARTICLE L16121 du CGCT
CHAPITRE 20	272 993,80	81 793,80	0,00	191 200,00	47 800,00
CHAPITRE 204	430 269,62	33 097,62	0,00	397 172,00	99 293,00
CHAPITRE 21	973 520,86	304 060,93	0,00	669 459,93	167 364,00
CHAPITRE 23	618 356,49	1541,49	500 000,00	116 815,00	29 203,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 295 140,77</b>	<b>420 493,84</b>	<b>500 000,00</b>	<b>1 374 646,93</b>	<b>343 660,00</b>

## 7- OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MODIFICATION DES TARIFS

Le Conseil Municipal a décidé d'harmoniser comme suit les tarifs des marchés alimentaires place de l'Eglise et Ile de Corse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

MARCHE ALIMENTAIRE PLACE DE L'EGLISE	Anciens Tarifs	Tarifs 2023
		proposition
DROITS DE PLACE (au mètre linéaire)	0,80 €	1 €
ACCES AU BRANCHEMENT ELECTRIQUE	2,40 €	2,50 €

MARCHE ALIMENTAIRE ILE DE CORSE	Anciens Tarifs	Tarifs 2023
		proposition
DROITS DE PLACE (au mètre linéaire)	1 €	1 €
ACCES AU BRANCHEMENT ELECTRIQUE	2,50 €	2,50 €

- De créer un tarif pour occupation ponctuelle du domaine public par un commerçant ambulant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

COMMERCES AMBULANTS SUR DOMAINE PUBLIC	Anciens Tarifs	Tarifs 2023
		proposition
DROITS DE PLACE (au mètre linéaire)	--- €	1 €
ACCES AU BRANCHEMENT ELECTRIQUE	--- €	2,50 €

## 8 – REMBOURSEMENT D'UNE LOCATION DE SALLE

Le Conseil Municipal a décidé de rembourser Monsieur TRETON Cyrille à hauteur de 75 €.

## 9 - FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT COMMUNAL - VOLET 3 - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal a décidé de d'adopter le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessous et d'arrêter les modalités de financement prévisionnelles de ces travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

PROJET	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT	AUTRE FINANCEMENT POTENTIEL	SUBVENTION SOLLICITEE
Rénovation Eclairage Terrain Synthétique Stade Lionel CHARBONNIER	24 558,80€	7367,80 €	4912 € (taux 20%)	12 279 € (taux 50%)

### 10 - FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES ECLAIRAGES DU TERRAIN SYNTHETIQUE DU STADE LIONEL CHARBONNIER

Le Conseil Municipal a décidé de d'adopter le programme de travaux tel qu'indiqué ci-dessous et d'arrêter les modalités de financement prévisionnelles de ces travaux, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

PROJET	COUT HT PREVISIONNEL	FINANCEMENT PREVISIONNEL		
		AUTOFINANCEMENT	AUTRE FINANCEMENT POTENTIEL	SUBVENTION SOLLICITEE
Rénovation Eclairage Terrain Synthétique Stade Lionel CHARBONNIER	24 558,80€	7367,80 €	12 279 € (taux 50%)	4912 € (taux 20%)

### 11 – CLOTURE DE LA ZAC DE LA CERISAILLE

Le Conseil Municipal a décidé de d'approuver le versement du boni s'élevant à 313 396,49 € à la Ville de Saint-Jean-Le-Blanc par la SEMDO.

### 12 – OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'ouverture pour les dimanches ci-dessous référencés :

- 1<sup>er</sup> dimanche solde d'hiver
- 1<sup>er</sup> dimanche solde d'été
- 4 dimanches précédant les fêtes de fin d'année

### 13- ELECTION DES MEMBRES DU CST REPRESENTANT L'AUTORITE TERRITORIALE

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'élection des membres :

#### TITULAIRE :

Mme Françoise GRIVOTET  
M. François GRISON  
Mme Murielle CHEVRIER  
M. François VIAUD  
Mme Manon AMINATOU

#### SUPPLEANTS :

M. Didier BOURDIN  
Mme Elodie BELLANGER  
M. José PONS  
Mme Marie Christine INGRAND  
M. Francis ROGER

#### 14 - COMPTE EPARGNE TEMPS - MODALITES DE MONETISATION

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la monétisation du CET

#### 15 – ETUDES SURVEILLEES – REMUNERATION DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES EFFECTUES PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

Le Conseil Municipal a décidé de maintenir la rémunération des enseignants des écoles publiques selon le taux maximum en vigueur, selon la circulaire du ministère de l'éducation nationale fixe leur valeur actualisée au 1er février 2017 :

Personnels	Taux maximum à compter du 1er février 2017
<b>Taux de l'heure d'enseignement</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	22,26 euros
Instituteurs exerçant en collège	22,26 euros
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,82 euros
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	27,30 euros
<b>Taux de l'heure d'étude surveillée</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	20,03 euros
Instituteurs exerçant en collège	20,03 euros
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	22,34 euros
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	24,57 euros
<b>Taux de l'heure de surveillance</b>	
Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire	10,68 euros
Instituteurs exerçant en collège	10,68 euros
Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	11,91 euros
Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non les fonctions de directeur d'école	13,11 euros

#### 16 - PERSONNEL COMMUNAL – REVALORISATION DU TAUX HORAIRE BRUT DE REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la revalorisation du taux brut de rémunération de base à 3,26 € par heure de contrats à compter du 1er janvier 2023.

#### 17 - PERSONNEL COMMUNAL – VERSEMENT DE L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la mise en place de l'allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (APEH) à compter du 1er janvier 2023.

#### 18 – MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET POUR LE LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal a décidé de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.



#### **19- ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL AFFILIE A LA CNRACL – ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOIRET**

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter la proposition faite par la compagnie SIACI / GMF Vie / La Sauvegarde et décide d'adhérer à la convention de gestion d'assurance risques statutaires proposée par le Centre de gestion du Loiret.

#### **20 – SERVICE COMMUNICATION – CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la passation d'un contrat d'apprentissage de deux ans, à partir de septembre 2021 en vue de la formation d'un jeune au Service Communication.

#### **21 – SERVICE ESPACES VERTS – CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser la passation d'un contrat d'apprentissage de deux ans, à partir de septembre 2022 en vue de la formation d'un jeune au Service des Espaces Verts.

#### **22- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le tableau des emplois et des effectifs pour tenir compte de la réorganisation des services en adaptant les postes aux activités.

#### **23 – ADHESION DU GIP RECIA ET SOUCRIPTION AUX SERVICES DU GIP RECIA**

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Jean-le-Blanc au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,

#### **24- MODIFICATION DU REGLEMENT DU CENTRE DE LOISIRS – AVENANT**

Le Conseil Municipal a décidé de modifier le règlement intérieur des accueils périscolaires.

#### **25 – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT, DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS - EXERCICE 2021 - APPROBATION.**

Le Conseil Municipal a décidé de prendre acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, et de prévention et de gestion des déchets établis par Orléans-Métropole pour l'exercice 2021.

#### **26 – AFFAIRES DIVERSES**